



**CONSEIL  
GENERAL**  
BOUCHES-DU-RHÔNE

# DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
52, AVENUE DE SAINT-JUST - 13256 MARSEILLE CEDEX 20  
ATRIUM - BÂT. B - DERRIÈRE L'ACCUEIL CENTRAL

*Supplément au Recueil des Actes Administratifs  
n° 22 du 15 novembre 2012*

---

*Décision Modificative n° 2  
29 octobre 2012*



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

S O M M A I R E

SUPPLEMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
N° 22 DU 15 NOVEMBRE 2012

PAGES

CONSEIL GÉNÉRAL

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL GÉNÉRAL  
SÉANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 2012 - DM2

- Commission <b>E</b> ducation, <b>A</b> nimation et <b>V</b> ie <b>L</b> ocale .....	5
- Commission <b>A</b> ménagement, <b>E</b> nvironnement, <b>A</b> dministration <b>G</b> énérale .....	5
- Commission <b>F</b> inances .....	9

\* \* \* \* \*



## CONSEIL GÉNÉRAL

### EDUCATION, ANIMATION ET VIE LOCALE

#### 1 Mme Janine ECOCHARD

Gestion des services annexes d'hébergement des collèges publics

- d'approuver les forfaits d'hébergement, ainsi que les taux de participation aux charges de fonctionnement prélevés sur lesdits forfaits, dont les familles s'acquittent auprès des établissements publics locaux d'enseignement pour l'hébergement de leurs enfants demi-pensionnaires ou internes selon les tableaux joints au rapport (annexes n°1 et n°2),

- de maintenir les taux de participation des familles à la rémunération des personnels d'internat et de demi-pension tel qu'arrêtés par délibération n°56 du 16 décembre 2005,

- de maintenir le taux de cotisation des familles au fonds commun des services d'hébergement tel qu'arrêté par délibération n°2 du 27 mars 1986.

#### 2 Mme Janine ECOCHARD

Dotations de fonctionnement et d'équipement des collèges publics pour 2013

- d'arrêter les critères de répartition de la dotation initiale de fonctionnement selon le détail figurant en annexe n° 1 du rapport,

- d'attribuer aux collèges publics les dotations initiales de fonctionnement, d'un montant de 18 139 000,00 €, et d'équipement, pour un montant de 1 092 000,00 €, au titre de l'exercice 2013 selon les tableaux joints au rapport.

### AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 3 M. Hervé CHERUBINI

Rapport financier de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique, Bouches-du-Rhône Tourisme, au titre de l'exercice 2011

A décidé de prendre acte du rapport financier, joint en annexe au rapport, de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique, Bouches-du-Rhône Tourisme, au titre de l'exercice 2011.

M. CONTE ne prend pas part au vote.

#### 4 M. Jean-Noël GUERINI

Feu d'Orgon 2012. Programme de Restauration des Terrains Incendiés (RTI).

A décidé de prendre acte des éléments du rapport et d'approuver :

- l'apport d'une aide financière aux communes d'Orgon, Eyguières, Sénas fortement touchées par les incendies d'août 2012, étant précisé que ces dernières ont confié au Parc Naturel Régional des Alpilles, la maîtrise d'œuvre des travaux à réaliser.

- la création et l'inscription budgétaire à la DM2, d'une autorisation de programme exceptionnelle intitulée « RTI Alpilles » pour un montant de 1 million d'euros.

- le montant des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport.

**5 M. Loïc GACHON**

Projet de Plan Climat Energie Territorial : présentation et délégation à la commission permanente

A décidé :

- de prendre acte des éléments du rapport et du projet de document intitulé « Le Plan Climat Energie Territorial du Conseil Général des Bouches-du-Rhône », annexé au rapport;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le Plan Climat Energie Territorial dans sa version définitive, suite à la phase de consultation réglementaire.

**6 M. Jean-Noël GUERINI**

Approbation du projet de Charte Ville-port

A décidé le retrait de ce rapport

**7 M. Jean-Noël GUERINI**

Composition de la Commission Permanente

A décidé :

- conformément à l'article L 3122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de compléter la Commission Permanente,
- conformément à l'article L 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déclarer Mme Isabelle EHLE, membre de la Commission Permanente, celle-ci étant seule candidate pour le poste vacant.

**8 M. Jean-Noël GUERINI**

Remplacement de Monsieur CHARROUX au sein des commissions thématiques

A décidé de désigner Mme EHLE pour siéger au sein des commissions suivantes :

- Commission Solidarité
- Commission Education, Animation et Vie Locale.

**9 M. Jean-Noël GUERINI**

Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice par le Président du Conseil Général de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décisions d'ester en justice

A décidé de prendre acte du compte-rendu, annexé au rapport, des décisions prises par le Président du Conseil Général en matière d'actions en justice, sur la période du 28 février au 31 août 2012, en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée départementale par délibération n°9 du 14 avril 2011.

**10 M. Jean-Noël GUERINI**

Indemnités de fonction des conseillers généraux des Bouches-du-Rhône. Actualisation 2012

A décidé :

- d'actualiser les indemnités de fonction des conseillers généraux des Bouches-du-Rhône depuis la réunion du conseil général du 25 juin 2012 suite à la démission de M. Gaby CHARROUX, élu député en juin 2012 et à la désignation de sa suppléante, Mme Isabelle EHLE en qualité de conseillère générale,
- d'approuver les tableaux récapitulatifs joints au rapport et relatifs aux indemnités brutes de fonction des conseillers généraux précisant les donateurs et bénéficiaires d'écrêtements.

**11 M. Hervé CHERUBINI**

Demande de désaffectation de crédits de paiement sur quatre Autorisations de Programme de la Direction des Services Généraux

A décidé :

- de procéder aux modifications d'affectations de crédits indiqués dans le rapport sur les autorisations de programme suivantes :

2004-14031A, maintenance et rénovation de l'HD13 et annexes,

2003-10270A, entretien et réparation HD13,

2007-17001A, achat et équipement camion radiologique,

2003-10190A, entretien et réparation HD 13,

- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport.

**12 Mme Danièle GARCIA**

Mise à jour du dispositif d'astreintes de la collectivité

A décidé d'actualiser le périmètre maximal des astreintes et permanences susceptibles d'être réalisées par les agents départementaux, conformément aux textes en vigueur et compte tenu de l'évolution des missions et de l'organisation du travail du Conseil Général, afin d'assurer la continuité du service public.

L'incidence financière est estimée à 13 000 €.

Les crédits inscrits sont suffisants pour couvrir cette dépense.

**13 Mme Danièle GARCIA**

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département

A décidé d'approuver, conformément à l'annexe 1 jointe au rapport, les créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

A décidé d'approuver, conformément aux annexes suivantes jointes au rapport, les créations, modifications et transformations d'emplois pouvant être pourvus par des agents non-titulaires.

Les dépenses correspondantes seront prélevées selon la ventilation indiquée dans chaque annexe.

L'intégralité des incidences budgétaires ayant un impact en 2012 sont couvertes par les crédits inscrits au budget départemental.

Abstention du groupe « l'Avenir du 13 »

**14 Mme Danièle GARCIA**

Fixation de divers taux de vacances

A décidé d'approuver la modification des taux de vacances horaires basés sur les taux moyens de directeur, attaché principal, attaché, rédacteur, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, ingénieur en chef de classe exceptionnelle, ingénieur en chef de classe normale, ingénieur, technicien et adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe. Cette actualisation est liée aux modifications intervenues dans les cadres d'emplois de la filière administrative et de la filière technique ainsi qu'à l'évolution de la valeur du point d'indice.

Les dépenses seront affectées sur les crédits inscrits au budget 2012, dont les dotations sont suffisantes,

**15 Mme Danièle GARCIA**

Détermination des taux de promotion pour les années 2013, 2014 et 2015

A décidé, conformément à l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, d'adopter les taux de promotion des agents départementaux selon les principes énoncés dans le rapport.

Abstention du « Groupe Communiste »

**16 Mme Danièle GARCIA**

Versement de la prime de fin d'année en faveur du personnel départemental et des agents de l'Etat affectés aux Archives Départementales

A décidé d'attribuer aux agents départementaux une prime de fin d'année 2012 d'un montant net de 1 683,98 €.

Les crédits inscrits au budget 2012, à hauteur de 12 236 815 € sont suffisants pour engager cette dépense.

Le montant brut est variable en fonction de la situation individuelle de chaque agent au regard de ses cotisations salariales.

A compter de 2012, les agents de l'Etat mis à disposition du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et affectés aux Archives Départementales perçoivent la prime de fin d'année d'un montant net de 1 683,98 €, selon les mêmes critères que ceux du Conseil Général. Le coût de cette mesure pour l'année 2012 est estimé à 15 200 € et les crédits inscrits sont suffisants pour couvrir cette dépense.

**17 M. Félix WEYGAND**

- Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DSIT) : Augmentation d'affectation

A décidé d'approuver les montants des affectations de crédits et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport.

**30 M. Daniel CONTE**

Protection fonctionnelle du Président du Conseil Général

Vu l'article L.3123-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de protection fonctionnelle de M. Jean-Noël Guérini du 15 octobre 2012

M. Jean-Noël GUERINI ayant quitté la séance et sous la présidence de M. Daniel CONTE 1<sup>er</sup> Vice-Président :

A décidé d'octroyer la protection fonctionnelle à M. Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil Général es-qualités, dans les procédures qu'il a diligentées, suite à diverses attaques par voie de presse et médias dont il a été victime dans l'exercice de ses fonctions, et mentionnées dans le rapport.

A décidé la prise en charge par la collectivité des honoraires d'avocats et des frais de procédure au titre de la protection fonctionnelle ainsi accordée.

Les dépenses afférentes à la prise en charge des frais et honoraires de procédure au titre de la protection fonctionnelle du Président seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental.

Le Groupe « l'Avenir du 13 » ne prend pas part au vote

Melle PUSTORINO vote contre

**31 M. Richard EOUZAN / MME JANINE ECOCHARD**

Décision Modificative N°2 Bâtiments Départementaux et Collèges

A décidé d'approuver des ajustements d'autorisations de programme qui s'élèvent à + 45 790 194,99 € pour la construction et la rénovation des bâtiments départementaux et des collèges;

A décidé de procéder aux modifications d'autorisations de programmes, conformément aux différents tableaux joints en annexe au rapport,

A approuvé les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe

Ces ajustements sont liés à un affinement des prévisions de programmation de diverses opérations dans les collèges et les bâtiments départementaux, dans une optique de rationalisation des autorisations de programmes tenant compte du niveau d'avancement des projets.



## FINANCES

### 18 M. André GUINDE

Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de compétence au Président du Conseil Général en matière de marchés publics.

A décidé, de prendre acte du récapitulatif des marchés, accords-cadres ou avenants notifiés entre le 1<sup>er</sup> août 2011 et le 30 juin 2012 (inclus) passés par le Président du Conseil Général en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée Départementale.

### 19 M. Hervé CHERUBINI

Rapport annuel des représentants du Conseil Général des Bouches-du-Rhône administrateurs de la SPL Semidep - exercice 2011

A décidé de prendre acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général administrateurs de la SPL Semidep pour l'exercice 2011.

### 20 M. Hervé CHERUBINI

Rapport annuel des représentants du Conseil Général des Bouches-du-Rhône Administrateurs de la SEM Treize Développement - exercice 2011

A décidé de prendre acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général administrateurs de Treize Développement pour l'exercice 2011.

### 21 M. Hervé CHERUBINI

Rapport annuel des représentants du Conseil Général des Bouches-du-Rhône Administrateurs de la Société du Canal de Provence - exercice 2011

A décidé de prendre acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général administrateurs de la Société du Canal de Provence pour l'exercice 2011.

### 22 M. Hervé CHERUBINI

Rapport annuel du représentant du Conseil Général des Bouches-du-Rhône Administrateur de la Sem Agora - exercice 2011

A décidé de prendre acte du rapport annuel du mandataire du Conseil Général administrateur de la Sem Agora pour l'exercice 2011.

### 23 M. Hervé CHERUBINI

Rapport annuel des représentants du Conseil Général des Bouches-du-Rhône Administrateurs de la SPL Terra 13 - exercice 2011

A décidé de prendre acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général administrateurs de la SPL Terra 13 pour l'exercice 2011.

### 24 M. Hervé CHERUBINI

La consolidation des comptes du Conseil Général des Bouches-du-Rhône - Exercice 2012 (comptes 2010)

A décidé de prendre acte des informations contenues dans le rapport sur la consolidation des comptes du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2010.

Le rapport n'entraîne aucune incidence financière.

### 25 M. Hervé CHERUBINI

Produits Départementaux - Admissions en non-valeur.

A décidé d'admettre en non-valeur une somme de 868 091,50 €, dont 857.301,40 € au titre du budget général, et 10 790,10 € au titre des budgets annexes.

**26 M. Hervé CHERUBINI**

Ouverture des crédits au 1er janvier 2013 avant vote du Budget Primitif 2013 en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A décidé d'autoriser, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture, au titre de l'exercice 2013, des crédits figurant dans l'annexe jointe au rapport qui correspondent à un quart des crédits d'investissement hors autorisation de programme votés au budget primitif 2012, soit 20 834 941 €.

**27 M. Hervé CHERUBINI**

Provisions 2012

A décidé de confirmer l'inscription en DM2 2012 :

- d'un montant de 1 465 329 €, au titre des provisions nouvelles (1 420 171 €) et d'ajustements à la hausse (45 158 €) des provisions pour contentieux,
- d'un montant de 2 444 906 €, au titre de reprise des provisions pour contentieux,
- d'un montant de 2 618 872 €, dont 1 787 583 € au titre de la provision pour non-recouvrement des indus RMI/RSA et 831 289 € au titre des provisions pour risque de non-recouvrement de titres,
- d'un montant de 2 948 161 €, au titre de reprise des provisions pour risque de non-recouvrement de titres.

**28 M. Jean-Noël GUERINI**

Aide du Département à la Ville de Marseille : Convention-cadre pour les années 2012 à 2015

A décidé :

- la création d'une autorisation de programme d'un montant de 100.000.000 € dans le cadre du nouveau partenariat 2012-2015 avec la Ville de Marseille,
- d'approuver la convention-cadre passée entre le Département et la Ville de Marseille qui fixe les modalités de mise en œuvre de l'aide financière du Département et d'autoriser le Président du Conseil Général à la signer,
- de mettre fin à l'accord de partenariat 1999-2001 passé avec la Ville de Marseille, à compter du 29 octobre 2012,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer les subventions à la Ville de Marseille dans le cadre de ce partenariat.

**29 M. Hervé CHERUBINI**

Décision modificative n°2 pour l'exercice 2012.

A approuvé les conclusions du Président du Conseil Général et du Rapporteur Général du Budget relatives à la Décision Modificative n° 2 de 2012, pour le budget principal et pour les établissements départementaux à comptabilité distincte dont les balances s'établissent conformément au tableau présenté en annexe de la délibération.

A décidé :

- d'adopter la décision modificative n° 2 pour 2012 pour le budget principal et les budgets annexes qui a été diffusée,
- de consacrer l'excédent dégagé à une réduction de l'inscription d'emprunt à hauteur de 39 418 967,90 €,
- d'adopter les modifications des autorisations de programme (AP) prévues au projet de budget,
- de modifier l'affectation du résultat d'exploitation 2011 (1 342 574,08 €) de la Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille (DI-MEF) arrêtée par délibération n° 21 du 25/06/2012 de la manière suivante :
  - 1- reprise sur l'exercice 2012 à l'article 002 « excédent d'exploitation reporté » du budget annexe de la somme de 1 040 448 €,
  - 2- le solde, soit 302 126,08 €, étant affecté à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice 2013 (budget primitif),
- d'augmenter la contribution du Département au profit du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) pour les missions de service public de santé publique et animale à hauteur de 400 000 €,

- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général,

- de préciser que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire.

Abstention de Mme ECOCHARD et M PEZET

\* \* \* \* \*



Directeur de la Publication : Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Abonnements : DGS - Service des Séances de l'Assemblée - Bureau des actes  
Hôtel du Département - 13256 MARSEILLE Cedex 20 - Téléphone : 04.13.31.32.26